

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-06-34x-00722 Référence de la demande : n°2018-00722-040-002

Dénomination du projet : Centre de soins - M. Claude GONZAGA

Lieu des opérations : -Départements : Cher Loir et Cher Loiret Indre

Bénéficiaire : Centre de soins UFCS de Vierzon

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis très favorable pour ce petit centre de soins (108 espèces/an) qui rayonne sur la région Centre - Val-de-Loire et au sud de la Nièvre et qui s'est spécialisé sur la faune ordinaire protégée même s'il lui arrive de soigner des espèces menacées à l'occasion.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 28 juin 2019

Signature :

